

Les institutions soutiennent, mais ne possèdent pas les cercles

15 mai 2026

Version de travail - Cahiers de Dediçi



Lorsqu'on parle de soulager les aidants, la tentation est grande de chercher immédiatement une réponse institutionnelle. On demande alors quel service peut intervenir, quel dispositif peut être mobilisé, quelle plateforme peut orienter, quelle structure peut prendre le relais, quelle politique publique peut répondre. Cette attente est normale. Les institutions ont une responsabilité majeure dans la solidarité. Elles doivent garantir des droits, organiser les réponses, financer des services, soutenir les professionnels, protéger les personnes et réduire les inégalités d'accès.

Mais le cercle de personnes de confiance ne peut pas devenir un simple objet institutionnel.

S'il est capturé par une institution, il risque de perdre sa nature première. Il deviendrait une procédure, un dossier, un dispositif, peut-être même une case supplémentaire dans un parcours déjà trop compliqué. Or le cercle de personnes de confiance est d'abord une réalité humaine. Il appartient à la vie de la personne, à ses relations, à ses attachements, à ce qu'elle accepte autour d'elle, à ceux qui la connaissent, à ceux qui veulent rester présents, à ceux qui peuvent venir progressivement en soutien.

Il faut donc poser une distinction très simple : les institutions peuvent soutenir les cercles, mais elles ne doivent pas les posséder.

Cette distinction n'est pas une critique des institutions. Au contraire, elle leur donne une place plus juste et peut-être plus forte. Une institution qui veut tout tenir finit souvent par s'épuiser elle-même et par épuiser ceux qu'elle accompagne. Une institution qui soutient les présences humaines, qui les sécurise, qui les reconnaît, qui les relie aux bons appuis, qui leur donne un cadre et des repères, peut au contraire rendre possible une solidarité plus profonde.

Dans cette perspective, la CeA, le SPDA, les communes, les associations, les services médico-sociaux, les acteurs de la protection juridique, les caisses, les professionnels de santé, les établissements et les dispositifs de coordination ne sont pas effacés. Ils restent indispensables. Mais leur rôle change légèrement de nature. Ils ne sont pas seulement là pour orienter vers des réponses. Ils peuvent devenir des soutiens de l'entourage humain.

Soutenir un cercle, cela peut vouloir dire aider à le repérer. Qui est déjà autour de la personne ? Qui compte vraiment pour elle ? Qui intervient sans être reconnu ? Qui pourrait venir ? Qui est épuisé ? Qui manque ? Qui doit être protégé ? Qui doit être remplacé ou relayé ? Qui peut agir sans confusion ? Ces questions ne relèvent pas seulement d'une évaluation administrative. Elles demandent une attention à la réalité humaine de la situation.

Soutenir un cercle, cela peut aussi vouloir dire donner des repères. Les personnes qui entourent une situation fragile ne savent pas toujours ce qu'elles peuvent faire. Elles peuvent avoir peur de trop faire, de mal faire, de ne pas avoir le droit, de se mêler de ce qui ne les regarde pas, ou au contraire de rester seules avec une responsabilité trop lourde. Les institutions peuvent clarifier les places : écouter n'est pas décider à la place de la personne ; alerter n'est pas dénoncer ; accompagner n'est pas se substituer ; veiller n'est pas surveiller ; relayer n'est pas abandonner.

Soutenir un cercle, cela veut dire aussi le sécuriser. Lorsqu'une personne vulnérable est entourée par des proches, des bénévoles, des voisins, des professionnels volontaires ou des personnes de confiance, il faut des garanties. Il faut prévenir les abus, les conflits d'intérêts, les intrusions, les malentendus, les engagements excessifs. Il faut protéger la personne vulnérable, mais aussi protéger les volontaires et les aidants. La confiance ne dispense pas de prudence. Elle la rend nécessaire.

Soutenir un cercle, cela veut enfin dire accepter de ne pas tout contrôler. C'est peut-être le point le plus difficile. Une institution peut avoir peur de ce qui lui échappe. Elle peut craindre la responsabilité, l'informel, les initiatives mal cadrées, les tensions familiales, les engagements citoyens imprécis. Ces craintes sont légitimes. Mais la réponse ne peut pas être de reprendre toute la main. La réponse doit être de construire un cadre suffisamment clair pour que des personnes puissent agir sans être abandonnées, et suffisamment souple pour que la relation humaine reste vivante.

Le cercle reste attaché à la personne impliquée. Cette phrase doit guider toute l'organisation. Le cercle n'appartient pas à un service, à une association, à un établissement, à une collectivité ou à un dispositif. Il se construit autour de la personne vulnérable, avec les personnes qu'elle accepte, autant que possible avec sa parole, ses préférences, ses refus, son rythme et son histoire. Même lorsque la personne a des difficultés à exprimer clairement ses choix, le cercle doit chercher à respecter ce qui peut être compris de sa volonté, de ses habitudes, de ses liens et de sa dignité.

Cette manière de voir permet de dépasser une opposition trop simple entre solidarité citoyenne et solidarité institutionnelle. La solidarité citoyenne seule peut être fragile, inégale, épuisante ou insuffisamment protégée. La solidarité institutionnelle seule peut être lourde, distante, fragmentée ou trop administrative. L'enjeu n'est pas de choisir l'une contre l'autre. L'enjeu est de les articuler.

La solidarité citoyenne apporte la proximité, la présence, l'attention concrète, la vigilance quotidienne, la possibilité de voir ce qui échappe aux procédures. La solidarité institutionnelle apporte le cadre, les droits, la sécurité, les moyens, la formation, les relais, la protection et la

continuité publique. Lorsque ces deux logiques s'ignorent, les aidants restent souvent seuls. Lorsqu'elles se respectent et se renforcent, le cercle de confiance peut devenir plus solide.

Le SPDA pourrait être un lieu important de cette articulation. S'il est seulement compris comme un outil d'orientation, il améliorera l'accès aux dispositifs, ce qui est déjà nécessaire. Mais s'il devient aussi un appui à la constitution d'entourages humains, il pourra contribuer à une transformation plus profonde : faire en sorte que chaque situation de vulnérabilité ne soit pas seulement reliée à des services, mais aussi à des personnes capables de tenir une part de présence.

Cela suppose une posture institutionnelle nouvelle. Il ne s'agit pas de commander les cercles. Il ne s'agit pas de les labelliser trop vite. Il ne s'agit pas d'en faire une procédure obligatoire. Il s'agit d'apprendre à les reconnaître lorsqu'ils existent, à les soutenir lorsqu'ils sont fragiles, à les faire émerger lorsqu'ils manquent, à les protéger lorsqu'ils sont exposés, à les réanimer lorsqu'ils s'éteignent.

Cette posture demande de l'humilité. Elle demande aussi du courage politique. Car il est plus facile de créer un dispositif que de soutenir une relation. Il est plus facile de produire un annuaire que de faire émerger des personnes. Il est plus facile d'orienter que de maintenir un fil humain. Mais le soulagement durable des aidants se joue souvent précisément là : dans la capacité collective à ne pas laisser l'aidant seul avec la personne vulnérable, tout en respectant ce qui appartient à leur vie.

Les institutions peuvent alors devenir les gardiennes d'un cadre, plutôt que les propriétaires d'une solution. Elles peuvent affirmer publiquement que les cercles de personnes de confiance sont nécessaires, qu'ils doivent être soutenus, qu'ils doivent être protégés, qu'ils doivent rester attachés aux personnes, et qu'ils doivent pouvoir s'articuler avec les professionnels et les dispositifs existants.

Ce quatrième cahier pose donc un principe d'équilibre : les institutions ne doivent ni se retirer, ni reprendre possession des cercles. Elles doivent soutenir une humanité de proximité, l'aider à se constituer, la sécuriser, la reconnaître et la relier aux responsabilités publiques existantes.

Ce texte appartient à la série des Cahiers de Dediçi consacrée au soulagement des aidants en Alsace, au SPDA et à la constitution progressive de cercles de personnes de confiance.